

**LA QUESTION DE LA GOUVERNANCE URBAINE A L'INTERFACE DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.
QUELS ENJEUX POUR QUELLE EFFICACITE ?**

*The question of urban governance at the interface of scientific
research: What challenges for what effectiveness ?*

BEKKOUCHE Ammara¹

¹ *Université des sciences et de la Technologie d'Oran- Mohamed Boudiaf
(USTOMB)*

ammarabekkouche@gmail.com

Résumé

Dans le cadre des Conférences Mondiales sur l'environnement (Stockholm 1972, Nairobi 1982, Rio de Janeiro 1992), l'Algérie avait adhéré aux principes visant à promouvoir le développement durable et les enjeux de la démocratie. Depuis lors, l'adoption des textes de loi relatifs à la gouvernance et la participation citoyenne, atteste des intentions à œuvrer dans cette voie. A ce titre durant la décennie 1990-2000, la Municipalité d'Oran avait fait appel à des universitaires bénévoles pour contribuer à la conception du Plan Directeur d'Aménagement Urbain et des Plans d'Occupation de sol (PDAU et POS). Parmi les décisions adoptées, deux concours avaient été lancés à cet effet induisant l'aménagement problématique du site La Calère.

Par ailleurs, les Programmes nationaux de recherche intègrent la rubrique partenaire socio-économique en vue d'impulser la collaboration intersectorielle dans des projets communs. Mais dans les faits, la procédure se heurte à des hiatus attribués à l'absence de vision globale pour la ville alors que se concrétisent la production de connaissance et le perfectionnement des compétences professionnelles. Aussi, la présente contribution vise à éclairer d'éventuelles situations de la gouvernance urbaine à l'interface de la participation citoyenne. Elle s'appuie sur l'hypothèse que la recherche participative serait un des moyens à utiliser pour mettre en synergie les savoirs des universitaires et des fonctionnaires municipaux. En admettant que l'efficacité de la recherche en général est une réalité avérée, quelles seraient les conditions pour une participation des chercheurs, lato sensu, à la gestion de leur ville ?

Mots clés : Gouvernance urbaine, recherche participative, participation citoyenne, développement, modernité.

Abstract

Within the framework of the World Conferences on the environment (Stockholm 1972, Nairobi 1982, Rio de Janeiro 1992), Algeria had adhered to the principles aimed at promoting sustainable development and the challenges of democracy. Since then, the adoption of legal texts relating to governance and citizen participation attests to the intentions to work in this direction. As such, during the decade 1990-2000, the Municipality of Oran called on volunteer academics to contribute to the design of Urban Development Master Plan and Land Use Plan (PDAU and POS). Among the decisions adopted, two competitions were launched for this purpose leading to the problematic development of the La Calère site.

Furthermore, the National Research Programs include the socio-economic partner section with a view to stimulating intersectoral collaboration in joint projects. But in the reality, the procedure comes up against hiatuses attributed to the absence of a global vision for the city while the production of knowledge and the improvement of professional skills are taking shape. Also, this contribution aims to shed light on possible situations of urban governance at the interface of citizen participation. It is based on the hypothesis that participatory research would be one of the means to use to synergize the knowledge of academics and municipal officials. Assuming that the efficiency of research in general is a proven reality, what would be the conditions for the participation of researchers, *lato sensu*, in the management of their city ?

Keywords: Urban governance, participatory research, citizen participation, development, modernity.

ملخص

في إطار المؤتمرات العالمية حول البيئة (ستوكهولم 1972، نيروبي 1982، ريو دي جانيرو 1992)، انضمت الجزائر إلى المبادئ التي تهدف إلى تعزيز التنمية المستدامة وقضايا الديمقراطية. ومنذ ذلك الحين، يعكس تبني النصوص القانونية المتعلقة بالحوكمة والمشاركة نية

الجزائر للعمل في هذا الاتجاه. وفي هذا السياق، خلال العقد 1990-2000، استعانت بلدية وهران بأساتذة جامعيين متطوعين للمساهمة في إعداد المخطط التوجيهي للتهيئة العمرانية ومخططات شغل الأراضي ومن بين القرارات التي تم تبنيها، اعادة تهيئة حي "لاكالير".

وعلى صعيد آخر، تدمج البرامج الوطنية للبحث العلمي محور "الشريك السوسيو-اقتصادي" بهدف تعزيز التعاون بين القطاعات في مشاريع مشتركة. ومع ذلك، تصطدم هذه الإجراءات بعوائق تُعزى إلى غياب رؤية شاملة للمدينة، في وقت يتم فيه إنتاج المعرفة وتحسين الكفاءات المهنية. بناءً على ذلك، تهدف هذه المساهمة إلى تسليط الضوء على حالات ممكنة للحوكمة الحضرية عند تقاطع المشاركة المواطنة.

تتطلب الدراسة من فرضية أن البحث التشاركي يمكن أن يكون أحد الوسائل المستخدمة لتفعيل التناغم بين معارف الأكاديميين وموظفي البلديات. وإذا افترضنا أن كفاءة البحث بشكل عام هي حقيقة مثبتة، فما هي الشروط اللازمة لمشاركة الباحثين، بمعناها الواسع، في إدارة مدينتهم ؟

كلمات مفتاحية: الحوكمة الحضرية، البحث التشاركي، المشاركة المواطنة، التنمية، الحداثة.

Introduction

Suite au Sommet de la Terre à Rio en 1992, la question de la gouvernance urbaine pour un développement durable, s'inscrit dans les objectifs de démocratisation de l'action publique et de protection de l'environnement. L'Algérie s'est engagée pour appliquer les principes de l'Agenda 21 dans ses programmes multisectoriels comme la formation, l'administrations nationale et locale, l'organisations professionnelles, etc. Après une décennie, près de 10000 architectes et 23000 ingénieurs constituaient un effectif potentiellement mobilisable dans le domaine de l'urbanisme (Souami, 2004). En même temps, un premier bilan critique signalait les failles d'une part, de la décentralisation qui a pour effet la neutralisation du champ politique par technicisation des problèmes, émiettement des espaces de gestion et des champs de compétence (Sidi Boumedine et Le Bris, 2004). D'autre part, la participation citoyenne où paradoxalement les projets participatifs algériens sont vécus comme une contrainte par les populations qui ne voient dans la dynamique consultative qu'une agitation stérile et peu productive (Bouchanine et Safar-Zitoun, 2004). Dès lors, la gouvernance est un sujet d'étude en lien avec la notion de démocratie participative et ses tentatives d'application (Messaoudene, Messaoudi, 2016; Hamel, 2016; Remaoun, 2005). Outre les savoirs véhiculés à ce jour, une démarche originale aborde

l'interface chercheurs vs praticiens autour de la question des pouvoirs effectifs de décision (Sidi Boumedine et Signoles, 2017). Partant de ce constat, la présente contribution s'intéresse aux conditions de coopération à la prise de décision selon le concept de la gouvernance urbaine. Elle s'allie à ce propos, aux travaux qui s'interrogent sur les modalités de la participation citoyenne aux affaires publiques (Larinouna, 2022 ; Savi, 2022 ; Zetlaoui-Leger, Meunier, Hajjat, 2016 ; Bekkouche, 2016). Rapportée à la notion de concertation, elle implique la nécessité d'une vision stratégique de la culture urbanistique incluant différentes catégories de connaissances professionnelles et scientifiques. La collaboration entre décideurs et chercheurs, est à considérer par hypothèse, comme un des moyens pour que les résultats de la recherche¹ puissent être utilisés à cet effet. Si l'on convient que l'efficience de la recherche en architecture et urbanisme est une réalité attestée (Bekkouche, 2023), quelles seraient les conditions d'une participation des chercheurs, à la gestion de leur ville ?

L'exploration de programmes d'action à l'échelle locale, fournit quelques éléments de réponse visant à combler le fossé entre universitaires et gestionnaires urbains (Banasopit, 2004). Ce point de vue, soutient opportunément une expérience de la recherche participative menée à Oran pour l'élaboration des plans d'aménagement de la ville lancés en 1994 (PDAU, POS, site La Calère).

1. Définition des concepts relatifs à la question de la gouvernance urbaine

1.1 De la participation à la gouvernance urbaine

La diffusion du concept gouvernance urbaine fait suite à son adoption par la Banque mondiale en 1992 (Osmont, 1998) pour mettre en œuvre des programmes locaux de développement durable. Au regard des débats et des nombreux travaux produits à ce jour, son évolution est relative aux actions entreprises pour traiter les recommandations émises. Entre autres interrogations soulevées depuis son émergence, la question « Quel plan pour la ville ? » est soumise à la réflexion dans

¹ La recherche en général est affectée de différents qualificatifs : empirique, utile, action, fondamentale, appliquée.

un cadre général d'échange d'expériences à travers le monde (UNESCO/MOST/PRUD, 2004)². Elle se décline sous forme de plans de développement selon des objectifs de gestion des ressources naturelles (l'eau, les forêts, les terres agricoles,...), de promotion des énergies renouvelables (l'énergie solaire et éolienne), de protection de la biodiversité (aires protégées). Des cas d'étude montrent comment certaines villes latino-américaines répondent de manière créative à un ou plusieurs de ces défis. Leur contribution à consolider une gouvernance urbaine démocratique [...permet] de mesurer comment les citoyens construisent et conquièrent le droit à la ville, le droit de devenir citoyen (Cabannes, 2004). La démarche induit l'apport expérimental du droit à la participation sociale telle que débattue au cours des rencontres du Forum social mondial (Solinís, 2004).

Parallèlement, des investissements dans la formation contribuent à s'appropriier des paradigmes qui s'affranchissent de la vision occidentale du progrès et de la modernité. Rapportés à une forme de gouvernance urbaine plus intelligente (Pereira-Rodgers, Burnham, Xu, 2016), ils préconisent de tenir compte des conditions socio-culturelles actuelles (Bouchenaki, 2016) afin de préserver un certain sentiment d'appartenance essentiel pour les communautés locales (Rojas, 2017). A Kyoto par exemple, la modernité japonaise va de pair avec une approche de la préservation du patrimoine et une reconnaissance croissante de cette préservation de la part des institutions (Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique : WHITR-AP, 2016). De nouvelles dispositions de la recherche scientifique et/ou appliquée, sont créées en fonction des politiques gouvernementales³, des ressources disponibles et d'autres facteurs internes et externes.

En Algérie, l'intérêt officiel pour une utilisation effective des résultats de la recherche en général n'en demeure pas moins réel et cette volonté

²- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (MOST)

- Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD).

³ Au niveau international : le Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD) ; au niveau local en Algérie : Programme de

s'est traduite, [...] par la création d'une Agence nationale de la valorisation de la recherche et du développement technologique (ANVREDET) (Remaoun, 2005). Présentement, le Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs de Développement Local (CapDel) lancé en 2017, annonce avoir formé en 2022, 480 cadres et élus des collectivités locales (<https://www.aps.dz/regions/>). Ce type d'action, en terme de jalon d'articulation entre aménageurs et aménagés (Bendjelid, Brulé, Fontaine, 2004), constitue un progrès pour s'initier au dialogue avec les chercheurs et les universitaires. Elle exige des protocoles de mise à disposition des données à analyser et des délais sans les contraintes de l'urgence qui affecte souvent les projets urbains.

En somme, la perspective de la gouvernance urbaine, se rattache à la problématique de l'approche participative à différentes échelles de l'environnement (Belguidoum, 2021 ; Icheboudène, 2009). Elle engage, entre autres acteurs concernés par le projet, les enjeux de la transparence et de la concertation pour une collaboration du savoir scientifique spécialisé et actualisé visant à : éclairer les politiques publiques, intégrer de nouvelles approches et technologies et enfin, participer à l'objectif de moderniser les politiques d'aménagement urbain.

Dans cet esprit, l'installation d'un Comité d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement bâti dans chaque wilaya, a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture et de l'urbanisme⁴. Son statut de service public, lui attribue notamment l'aptitude d'animer des actions de participation et de concertation citoyennes. Néanmoins, cette tâche en phase d'initialisation, peine à s'assumer

Renforcement des Capacités des Acteurs de Développement Local/ Communes Modèles (CapDel).

⁴ Décret exécutif n°95-370 du 15 novembre 1995, portant organisation et fonctionnement des Comité d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement bâti (CAUEB).

dans les travers d'un milieu technico-administratif complexe et incertain.

1.2 Le paradigme de la recherche participative à l'instar de la démocratie représentative

La participation des chercheurs-universitaires à la décision politique relative à la planification urbaine, s'inscrit dans un mouvement de démocratisation de l'action publique apparue dans les années 1960 (Stébé and Carriou, 2015 ; Sintomer, Herzberg, Röcke & Bargsted, 2012, Bacqué & Gauthier, 2011). Le concept *"démocratie participative"* utilisé pour la première fois aux États-Unis, ...avait pour objectif d'inciter à combler les manques du système ... accusé de ne pas donner assez d'importance au citoyen ordinaire. La démocratie représentative se heurte, en effet, à la dénonciation d'un État trop bureaucratique et centralisé (Charles, 2020). Cette prise de conscience dans diverses sphères, avait touché aussi l'urbanisme qui traversait une crise liée à la croissance rapide de nombreuses villes après-guerre (dégradation de l'environnement, inégalité sociale,...). Elle a ainsi mis en évidence les limites de l'approche top-down de la planification urbaine déconnectée des besoins réels des citoyens. Face à cette situation, l'évolution et l'engagement de la recherche universitaire sur les problèmes de société, ont contribué à la production de savoirs pour résoudre les problèmes rencontrés. L'émergence du concept recherche participative mène les chercheurs à coopérer avec les gestionnaires de la ville et la population locale pour élaborer des solutions idoines. Qualifiée de participation citoyenne⁵ la démarche contribue à renforcer le processus de concertation avec les acteurs concernés par le cadre de vie. Ce sujet d'actualité bien que peu abordé par la littérature scientifique, figure en terme d'impératif pour les concepteurs et les politiques quelquefois perçu comme un symbole des expressions d'oppositions politiques (Charles, 2020). Sa pertinence se justifie d'autant qu'au centre du processus de la concertation participative, le rôle du maire y est déterminant. La

⁵ La participation citoyenne est ce qui permet aux citoyens d'agir et d'être utiles pour la communauté, pour des motifs individuels ou altruistes.
<https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=14167>

complexité des interventions attenantes, nécessite un esprit d'ouverture et d'adaptation au changement de paradigme en fonction de l'évolution des mentalités et des enjeux de transparence de la gouvernance urbaine.

Dans cette mesure, l'Algérie a mis en pratique des programmes de formations des agents technico-administratifs pour les sensibiliser à la question de la participation citoyenne. De même, le lancement de la recherche-action participative a dynamisé les potentialités des ressources humaines à produire de la connaissance en lien avec les nouveaux concepts urbanistiques ; développement durable, impacts environnementaux, principes de précaution, promotion des modes de vie écologiques, "smart urbanism" (Stebe et Carriou, 2015). Parmi les modalités de la participation citoyenne, les applications de l'Agenda 21, la mise en place de Conseils consultatifs et le mouvement associatif (Messaoudene et Messaoudi, 2016), témoignent des adaptations du pouvoir politique au processus de démocratisation de l'action publique. Ces formalités ont ouvert la voie à l'intégration des chercheurs universitaires dans les projets de planification urbaine en tant qu'experts capables de fournir des informations objectives et de faciliter la participation du public. Ainsi, le concept de planification stratégique considère les pratiques sociales et l'appropriation de l'espace par les habitants, comme des signes d'aménagement à valoriser pour le développement urbain.

2. Les conseils consultatifs en architecture et urbanisme

2.1 Eléments de conceptualisation internationale des conseils consultatifs

Le concept de conseil consultatif, est un des enjeux de démocratie impliquant le recours à la concertation et/ou la participation en invitant les citoyens à exprimer leurs opinions sur un projet les concernant. Dans les cercles de l'architecture et de l'urbanisme, certaines idées peuvent théoriquement influencer la prise de décision et contribuer à l'aménagement urbain en tenant compte des besoins des habitants et des amendements de la réglementation. A cette fin, la participation des chercheurs universitaires à la décision politique contribuerait à l'amélioration et l'actualisation des études

d'aménagement à différentes échelles territoriales. Une telle intention suppose que la recherche en général est en mesure de fournir des informations objectives basées sur des études empiriques (nouvelles approches approfondies, analyse des données, optimisation des résultats ,...). La collaboration peut également concourir à la formation et au renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la planification urbaine. Elle inclut la mise en place d'ateliers, et de séminaires de programmes de sensibilisation des acteurs locaux. Sommairement, les conseils consultatifs en architecture et urbanisme sont liés à la promotion d'un développement urbain durable ⁶ , équilibré, inclusif et esthétiquement agréable.

Par ailleurs, la participation citoyenne comme enjeu du développement durable consiste à garantir la qualité des projets de construction et d'aménagement (Bekkouche, 2002, 2000). Elle se rattache au programme "Our Common Future" publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies (Commission Brundtland). Les pays signataires des accords ont mis en place des comités consultatifs en architecture et en urbanisme dont la fonction est de fournir des recommandations aux autorités locales, en lien avec l'évolution technologique et scientifique.

2.2 Les avancées opérationnelles locales des conseils consultatifs

En Algérie, les principes généraux de la participation de la population sont décrétés dans la Loi d'orientation de la ville n° 06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006⁷. Elle stipule que L'Etat veille à réunir les conditions et les mécanismes permettant d'associer effectivement le citoyen aux programmes et actions concernant la politique de la ville... Au titre de l'Observatoire national de la ville (Art.26) La proposition au Gouvernement, d'un cadre d'actions permettant de promouvoir la participation et la consultation des citoyens ;... En réalité, la participation des habitants reste une

⁶ La participation citoyenne est ce qui permet aux citoyens d'agir et d'être utiles pour la communauté, pour des motifs individuels ou altruistes.
<https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=14167>

⁷ JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 15, Loi d'orientation de la ville n° 06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006.

action problématique (Chachour, 2022; Safar Zitoun, 2020, Icheboudene, 2009, Abdellilah-Gharbi, 2002)⁸. La collaboration des chercheurs universitaires avec les autorités, comporte également des défis en terme de confiance et de lecture compréhensive des résultats de la recherche. Pareillement, les contraintes budgétaires ainsi que les enjeux économiques et financiers risquent de peser dans la prise de décision et de compromettre l'application des résolutions finales. Toutefois, quelques initiatives citoyennes pour créer des jardins en dépit des restrictions réglementaires de l'habitat collectif, mènent à conjecturer qu'elles signalent une forme de participation intéressante à examiner dans un contexte de gouvernance urbaine (Bekkouche, 2016).

L'essor de la science et de la connaissance en termes de moyens, contribuent au développement de procédés modernes pour créer un conseil consultatif en urbanisme et architecture. Mais comme son nom l'indique, cet organe se limite à donner des avis et recommandations sur les projets, la décision finale revenant aux autorités compétentes. D'où la question de l'efficacité de telles pratiques sachant qu'elles peuvent se confronter à des difficultés de procédures pour mener à bien et examiner en profondeur les projets qui leur sont soumis. En particulier, les membres des conseils consultatifs peuvent manquer de diversité disciplinaire et de représentativité reflétant la communauté locale tenant compte des besoins et des aspirations de l'ensemble de la population. Sur un autre plan, des conflits d'intérêts peuvent influencer sur l'objectivité des orientations et le critère de transparence auquel chacun est tenu. Ou encore, le conseil consultatif n'a aucune influence sur le secteur privé qui a pris, de plus en plus, d'importance depuis le désengagement de l'Etat dans le domaine de la construction. Ces constats à priori dissuasifs, confirment la nécessité d'organiser les

⁸ Voir aussi le Colloque international, Oran, Algérie, du 19 au 21 octobre 2008 : Réhabilitation et revitalisation urbaine A Oran. Entre autres recommandations : reconstruire le lien social entre l'administration et les citoyens ou créer au niveau des Assemblées populaires communales (APC), un Conseil consultatif d'experts et de citoyens.

conditions de la participation des chercheurs aux décisions d'aménagement qui engagent l'avenir de leur ville.

3. Prescription et diversification des moyens en termes de partenariat

3.1 Quels moyens et procédés modernes pour participer à la prise de décision ?

Dans la projection de la bonne gouvernance, l'Algérie a mis en application la Loi d'orientation de la ville (2006) conformément aux principes de transparence et de modes de gestion rationnelle en utilisant des moyens et procédés modernes. Dans l'éventualité de la participation citoyenne, la transparence vise à garantir que les informations au niveau institutionnel, sont accessibles au public de manière ouverte et préconise d'en assurer la disponibilité. Il importe d'en faciliter l'exploitation à ceux qui en ont besoin en l'occurrence, les chercheurs universitaires qui travaillent sur des problématiques urbaines. La démarche renvoie aux dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs escomptés.

La loi relie les concepts de rationalité et de modernité dans les interventions à entreprendre compte tenu des évolutions socio-culturelles du monde contemporain. Alors que de façon implicite, la rationalité est théoriquement associée à la logique, au savoir et à la science, la modernité qui lui est affiliée est plus complexe à cerner. En sociologie, on doit à Max Weber la définition de la modernité circonscrite au monde occidental : *elle se caractérise par un processus de rationalisation des actions sociales*. Il a établi une typologie des déterminants de l'action sociale : traditionnelle, émotionnelle, rationnelle en valeur et rationnelle en finalité (Dortier, J., 2009). Marcel Roncayolo (2001) situe la modernité au sens [...] *de batailler contre le mythe de la ville industrielle*, un concept dépourvu d'autonomie comme de force véritablement créatrice. Il exprime les écarts de l'urbanisme moderne, des pratiques socio-culturelles et des conditions de transparence dans la mise en œuvre d'une politique d'équité sociale et d'intégration (Guerroudj, Sidi Boumedine, 1993).

Rapportée à la ville, la modernité varie en fonction des époques et des contextes, renvoyant aux signes architecturaux en vogue, aux

nouveautés de la technologie et des matériaux. Cette modernisation technique (Chérif, 2017) perceptible à travers les immeubles de grande hauteur en acier et verre, s'est finalement caractérisée par un désenchantement du modèle (Savi, 2022). Mais au-delà des apparences, l'accession à la modernité signifie davantage la capacité d'une société à développer des idées novatrices et créatives. Elle nécessite la volonté de revoir certaines normes établies et d'envisager des solutions adaptées à des réalités inédites. De tels projets reposent sur les dispositions de l'ouverture d'esprit pour expérimenter des méthodes de travail inhabituelles et repenser les modèles courants en phase avec l'évolution de la société. En ce sens, l'urbanisme participatif apparaît comme un type de méthodes dont les valeurs de référence renvoient à l'usage et l'appropriation de l'espace en fonction des besoins des habitants (Lacaze, 2018).

Les quelques expériences algériennes qui ont donné matière à réflexion, attestent de l'existence d'un processus transactionnel qui vise un entre-deux de traditions et de modèles opposés : démocratie représentative et démocratie participative (Larinouna, 2022). Dans cette ligne de pensée, notre propos expose deux situations de collaboration partenariale entre le secteur de la recherche scientifique et celui de l'administration de la ville d'Oran. L'une se rapporte au Comité consultatif communal d'urbanisme et architecture (1993-2000); l'autre, à la rubrique partenaire socio-économique des Programmes Nationaux de Recherche (PNR). Ces contextes singuliers, ont permis d'entrevoir comment se traduit le problème d'accès à l'information en termes de méthode exploratoire des études urbaines et de négociation entre les acteurs en présence.

3.2 Les Programmes Nationaux de Recherche à l'épreuve des partenaires socio-économiques

Les Programmes Nationaux de Recherche ont pour objectifs prioritaires de contribuer au progrès scientifique dans les domaines technologique, économique, sociétale, sanitaire, environnemental. Les études urbaines offrent des alternatives de coopération entre chercheurs et professionnels dans différents secteurs pour éclairer la prise de décision. En présumant de l'efficacité des résultats basés sur la créativité et l'innovation, le partenariat socio-économique est un

critère d'évaluation des projets soumis. Conformément aux dispositions indiquées, le Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC), parmi d'autres institutions, s'est ainsi appliqué à mettre en œuvre des actions de collaboration sous forme de réseautage et en invitant aux débats les cadres et citoyens intéressés par les problèmes traités. La question quel développement durable pour l'Algérie ? avait mobilisé plusieurs rencontres conjointement avec le Programme pour la Gestion des transformations sociales et le Conseil National du Cadre Bâti (CNCB). Le sujet de la qualité dans l'art de bâtir avait été abordé en questionnant la dichotomie tradition et modernité dans le contexte particulier du champ culturel algérien. Du point de vue social, des interrogations ont ciblé des comportements d'usage de l'espace public qui peuvent être conscients ou inconscients, constructifs ou au contraire néfastes.

Conformément aux Programmes Nationaux de Recherche (PNR)⁹, plusieurs projets à Oran avaient soumissionné avec l'intention de faire bénéficier à la ville les acquis de la recherche. Cette visée transparaît comme une des conditions de la recherche utile, dans les critères d'appréciation de la problématique proposées. Ils invoquent d'explicitier leur pertinence en fonction du domaine de recherche concerné et les impacts attendus sur le terrain (scientifique, développement, socio-économique, formation). Notre projet intitulé *Espaces verts et nouvelles urbanisations. Le cas de la périphérie oranaise*¹⁰, inscrit au titre de la recherche-développement, avait associé l'entreprise publique "Oran Vert" comme partenaire socio-économique. Au-delà des objectifs de comprendre le sens des phénomènes observés et la nature des besoins des usagers, la finalité était de réaliser un projet pilote au sein d'une Zone d'Habitat Urbaine Nouvelle (ZHUN)¹¹. La démarche d'engagement de l'entreprise "Oran Vert", avait été convenue au début du projet, mais au bout du compte,

⁹ JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 10, Loi n° 08-05 du 16 Safar 1429 correspondant au 23 février 2008.

¹⁰ Equipe : Bekkouche A., Feninekh K., Fsian H., Marhoum F., Tahraoui F.

¹¹ La problématique du projet indiquait son ancrage au concept du développement durable à travers la thématique de l'écologie urbaine. Il signalait en outre, le niveau de sa pertinence en lien avec des sujets de recherche émergents dans le monde.

l'accord partenarial ne s'est pas accompli¹². Les contacts avec les différents services censés être intéressés par notre projet, étant restés sans suite, il nous fallait conclure à l'inefficacité de l'initiative. Quels seraient alors, les dispositifs à envisager pour la concrétisation d'une démarche participative dans le cadre de projet commun d'aménagement urbain ? Il semble que les sollicitations des chercheurs auprès des structures administratives, constituent un poids supplémentaire et imprévu dans le plan de charge du personnel, chacun avançant ses priorités et ses urgences du moment. Aussi, la tentative de les intégrer au projet, s'est avérée être une formalité sans conséquence, malgré les signes de bienveillance à l'égard de l'équipe et de la recherche scientifique.

4. L'expérience du Conseil communal consultatif en urbanisme et architecture à Oran, 1993 – 2000

Suite aux orientations de développement émises au niveau mondial, la Municipalité d'Oran avait tenté l'expérience de démocratisation des décisions d'urbanisme en faisant appel à des enseignants universitaires et chercheurs¹³. A cet effet, un organe de réflexion dénommé Conseil Consultatif Communal d'Urbanisme et d'Architecture, fut officiellement installé le 6 février 1993 avec pour objectif d'enclencher la participation aux décisions qui engagent l'avenir de la ville. La résolution visait à structurer la réflexion en termes de conditions d'émergence d'idées pouvant bénéficier à l'amélioration du cadre bâti. Elle se rattachait la cause de l'implication citoyenne, pour bénéficier d'un potentiel humain qui a capitalisé un savoir à partir de travaux de recherche sur la ville¹⁴. Précisément, des failles d'ordre législatif dans les procédures de planification urbaine,

¹² L'appréciation de la contribution du partenaire institutionnel a été estimée à 20% .

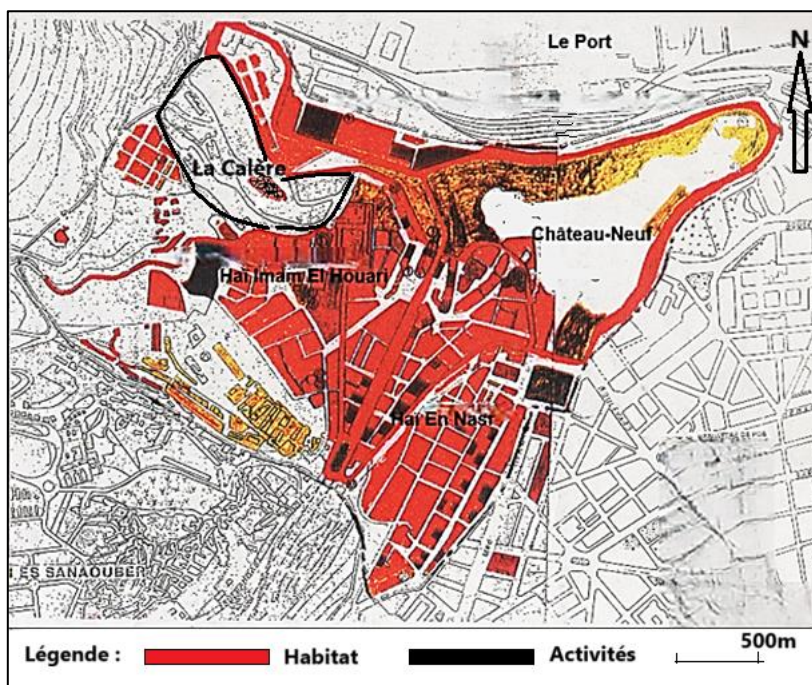
¹³ Le Délégué Exécutif Communal Maître Merouane Henni assisté de Feu Abdelkader Alloula furent à l'origine de cette initiative.

¹⁴ Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Oran a désigné un vice-président parmi les membres ainsi qu'un secrétaire au niveau de l'administration. Le CCCUA a réuni de façon régulière une vingtaine de citoyens de la ville d'Oran connus pour leurs compétences, à travers leurs travaux dans les domaines de la culture, l'urbanisme et l'architecture. La question de la participation des citoyens aux plans d'urbanisme, était à l'ordre du jour d'une séance de travail tenue à la mairie le 27 février 1994.

avaient compromis la réalisation du Plan d'Occupation de Sol de Sid El Houari et par conséquent, l'aménagement de La Calère.

Après plusieurs séances de travail, fut lancé un concours d'idées international du fait des risques sismiques qui caractérisent le site¹⁵ (Bekkouche, 2007). Dans cet enchaînement d'actions participatives sur des problématiques urbaines, ont été organisés des ateliers de formation, des journées porte ouverte, des expositions de projets des meilleurs diplômés d'architecture¹⁶.

Figure. 1 : Le site de la Calère à Oran



Source : Elaborée à partir du PDAU d'Oran, 1996.

Situé face au port au centre historique d'Oran, le site de la Calère occupe une aire escarpée de 4 hectares environ. Ancien village de

¹⁵ Le CCCUA a participé à la mise en œuvre du concours jusqu'à la phase finale du classement des projets soumis. Au-delà, aucune information n'a circulé quant à l'abandon du projet.

¹⁶ Une journée Porte ouverte à l'Hôtel de ville a exposé le 18 juillet 1993, les meilleurs travaux de fin d'études en architecture avec l'idée qu'ils pourraient intéresser des promoteurs. Le Crasc a organisé en partenariat avec Internationale

pêcheurs, il fut démoli suite au risque dû à l'existence d'une faille sismique et des eaux de ruissellement. Il figure dans le Plan Directeur d'Aménagement Urbain, parmi les projets de reconstruction de la ville.

Figure. 2 : Situation de la Calère au centre-ville d'Oran



Elaborée à partir de la Carte topographique Oran, <https://fr-ca.topographic-map.com/>

Photo. 1 : Vue sur la Calère à Oran



Source : <https://fr.aroundus.com/p/163835283-la-calere>

Concernant le PDAU d'Oran dans la phase préliminaire de son élaboration, il convenait de s'assurer d'un maximum de garanties pour

que l'étude soit menée dans de bonnes conditions de travail. C'est ainsi qu'il a été décidé de ne pas confier d'office sa conception à un bureau d'étude étatique comme cela s'était fait pour le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) dans les années 1970. Il avait été suggéré de transgresser la procédure habituelle en créant un organe fédérant deux organismes d'étude locaux: l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire et l'Agence d'Urbanisme d'Oran. L'idée consistait d'associer leur moyens matériels et humains, mais la proposition n'ayant pu s'effectuer, fut remplacée par un appel d'offre national sur la base d'un cahier de charges flexible et évolutif. Les termes du concours recommandaient de formuler des tendances et des visions ainsi que les méthodes pour l'élaboration du PDAU. L'approche suggérait de ne fixer aucun coût préalable afin de ne pas contraindre la qualité et le niveau exigés des études¹⁷.

Six offres ont été réceptionnées par la commission d'ouverture des plis le 9 janvier 1994 et traitées par le CCCUA¹⁸. En rappelant les règles de neutralité des membres¹⁹, ce dernier s'est limité à donner un avis technique et un classement circonstancié suivant la recommandation de ne pas prioriser la clause financière. Cette transgression au code des marchés, est justifiée par le caractère particulier de la prestation. Après traitement des dossiers, il a été proposé au Bureau d'Etudes et de Réalisation en Urbanisme - Saïda (URSA) et l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) de s'associer sur la base d'une prestation réglementée par le maître d'ouvrage. Mais à défaut de consensus entre les deux agences, l'URSA a été retenue pour l'étude du PDAU d'Oran avec la recommandation d'intégrer le Bureau National

¹⁷ Le bureau d'étude soumissionnaire devait fournir une note méthodologique, la problématique et la démarche envisagée, la liste du personnel technique précisant le C.V. du chef de file et les références des sous-traitants éventuels.

¹⁸ Bureau d'Etudes de la Wilaya d'Oran (BEWO), l'ANAT, le Centre d'Etude et de Réalisation en Urbanisme-Oran (URBOR), Le BNEDER, l'URSA de Saïda et le Bureau d'Etudes Techniques et de Conception de Douéra).

¹⁹ La question de la neutralité des membres d'un jury d'évaluation de projets concernant la ville, reste posée et nécessite des engagements éthiques et déontologiques prédéfinis.

Etudes pour le Développement Rural (BNEDER) pour son approche du milieu rural.

Conclusion

La participation citoyenne comme enjeu de la gouvernance urbaine pour le développement durable, figure sous diverses formes réglementaires dans les conventions gouvernementales à l'échelle mondiale. L'Algérie s'est engagée à promouvoir sa mise en œuvre pour rendre les villes plus inclusives conformément aux objectifs de l'Agenda 2030. Dans cette optique, l'installation du CapDel (2017), lui attribue le rôle de mobiliser des moyens d'action en termes de ressources humaines et financières. Afin de renforcer cette dynamique et stimuler l'innovation, la collaboration entre décideurs et chercheurs peut théoriquement contribuer à améliorer les opérations d'aménagement urbain. Cette hypothèse s'appuie sur une expérience menée à Oran dans les années 1990, qui consistait à créer un Conseil consultatif communal d'architecture et d'urbanisme (CCCUA) pour l'élaboration des plans d'aménagement de la ville. Il réunissait des fonctionnaires municipaux et des universitaires bénévoles qui disposaient d'un accès à l'information du terrain, nécessaire aux analyses des données socio-spatiales.

Au-delà des complexités liées à la participation citoyenne et à une vision globale pour le devenir de la ville, l'expérience du CCCUA à Oran atteste des possibilités de partenariats entre les secteurs de la recherche, de l'urbanisme et de la construction. La démarche collaborative, critère d'ouverture à la modernité, consiste à rassembler des compétences autour de problèmes communs, tout en tenant compte des intérêts divergents qui peuvent exister. Elle s'inscrit désormais dans le courant de la "Responsive city", un idéal en émulation qui interroge la multiplicité des enjeux de l'inéluctable transition écologique (Puyal, 2019).

BIBLIOGRAPHIE

ABDELLILAH-GHARBI, R., 2002, *Processus d'urbanisation à Oran. Discours et logiques des acteurs*, Mémoire de magister soutenu en 2001, Université d'Oran, Position de recherche, Insaniyat, n°17-18, pp. 231-240.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES., 1997, AGENDA 21, Algérie, <https://www.un.org/esa/earthsummit/alger-cp.htm>

BACQUÉ, M., GAUTHIER, M., 2011, Participation, urbanisme et études urbaines: Quatre décennies de débats et d'expériences depuis A ladder of citizen participation de S. R. Arnstein, *Revue Participations*, 1, pp. 36-66, <https://doi.org/10.3917/parti.001.0036>

BANASOPIT, M., 2004, Comblent le fossé, in *Gouverner les villes du sud défis pour la recherche et pour l'action*, Actes du colloque international du Programme de Recherche Urbaine pour le Développement, sous le haut patronage du ministre des Affaires étrangères, Paris, Unesco. pp. 38-40.

BANQUE MONDIALE., 1992, *Governance and development*, Washington, Word Bank publications. <https://documents.banquemondiale.org>

BEKKOUCHE, A., 2000, Le chercheur universitaire et l'aménagement urbain, in *Oran quel Grand projet urbain ?*, Journée d'études Architecture-Urbanisme- Grand Projet Urbain Oran, 21/03/2000 Ministère de l'Habitat/Direction de l'Urbanisme et de la Construction, pp. 25-37.

BEKKOUCHE, A., 2007, Construire en zone à risque : le cas de la Calère à Oran, in *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens*, n°108, Presses Universitaires de Provence, pp.139-143,

BEKKOUCHE, A., 2016, Les espaces verts urbains: participation citoyenne et urbanisme écologique, in *Revue Perspectives* n°15, RFIEA, pp. 10 -11.

BEKKOUCHE, A., 2023, Les architectes algériens, 1962-2022, *Insaniyat*, 100 | 2023, pp. 59-85.

BELGUIDOUM S., 2021, Transition urbaine et nouvelles urbanités : la ville algérienne dans tous ses états, *Moyen-Orient*, fffalshs-02090578f

BENDJELID, A., BRULE, J.C, FONTAINE, J., 2004, Aménageurs et aménagés en Algérie. Héritages des années Boumediene et Chadli, Paris, L'Harmattan, 420 p.

BOUCHANINE, F. et SAFAR-ZITOUN, M., 2004, Les politiques publiques entre rapport de force, participation et négociations dans des projets urbains au Maghreb et au Liban, in Actes du colloque *Gouverner les villes*

du Sud. pp. 143-151,
https://www.gemdev.org/old/prud/actes/actes_2004.pdf

BOUCHENAKI, M., 2016, Les expériences de l'Unesco pour la sauvegarde des villes du patrimoine mondial dans la région arabe, in *Culture: futur urbain*, rapport mondial sur la culture pour le développement urbain durable, p.49.

CABANNES, Y., 2004, Réponses des villes latino-américaines aux défis posés par la planification urbaine participative, in *Documents de travail MOST*, n° 69, pp 28-39.

CHACHOUR, M., 2022, Le plan d'occupation des sols en Algérie. Outil de participation des habitants ou mode de domination sociale ? Deux études de cas à Oran, *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement [Online], Volume 22 numéro 1, pp. 1-37,
<https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2022-v22-n1-vertigo07287/1092288ar/>

CHARLES, S., 2020, *L'élú, le citoyen et le praticien. Chroniques urbaines. L'expérience du projet urbain participatif dans les petites villes*, Architecture, aménagement de l'espace. HESAM Université, ffNNT : 2020HESAC009ff. fftel-02518210v2f, 520 p.

DORTIER, J., 2009, Max Weber, sociologue de la modernité, in *La sociologie*, Xavier Molénat éd., La sociologie, Auxerre: Éditions Sciences Humaines. pp. 42-46.
<https://doi.org/10.3917/sh.molen.2009.01.0042>

GUERROUDJ, T., SIDI BOUMEDINE R., 1993, Guide des PDAU et POS. Les nouveaux instruments d'urbanisme, Alger : ENAG, 1993, 120 p.

HAMEL, P., 2014, Leçons de démocratie urbaine, Questions de communication [En ligne], 25 | mis en ligne le 01 juillet 2016, consulté le 19 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/questions_de_communication/8942 ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.8942

ICHEBOUDENE, L., 2009, Réflexion sur la gouvernance urbaine à Alger. Prérrogatives institutionnelles et monopoles politiques, *Insaniyat* n°s 44-45, pp. 97-113.

LACAZE, J., 2018, Les méthodes de l'urbanisme, Chapitre II. in *L'urbanisme de la croissance*, Jean-Paul Lacaze éd., Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. pp. 23-65.
<https://www.cairn.info/les-methodes-de-l-urbanisme--9782130813446-page-23.htm>

LARINOUNA, R., 2022, Gouvernance urbaine, institutionnalisation de la participation citoyenne et transactions sociales à Alger: Approche contextualiste du caractère sporadique des bonnes pratiques. *Pensée plurielle*, 55, 93-108, <https://doi.org/10.3917/pp.055.0093>

MESSAOUDENE, M., MESSAOUDI, K., 2016, Quelle «démocratie» participative en Algérie?, *Fondation Gabriel Péri | La Pensée* /1 N° 385 | pp.61-70, <https://doi.org/10.3917/lp.385.0061>

MOST, 2004, Quels plans pour la ville? Gouvernance, gestion et politique urbaines Documents de travail MOST, n°. 1, 1994- n°. 69, 2004, Table ronde de l'UNESCO au Forum social mondial II.

OSMONT, A., 1998. La «gouvernance» : concept mou, politique ferme. In *Gouvernances*, Les Annales de la recherche urbaine, n°80-81., pp. 19-26. DOI : <https://doi.org/10.3406/aru.1998.2193>, www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1998_num_80_1_2193

PEREIRA-RODERS, A., BURNHAM, B., XU Q., 2016, Une Gouvernance urbaine plus intelligente: vers un cadre intégrateur, in *Culture: futur urbain, rapport mondial sur la culture pour le développement urbain durable*, p. 221-227, [CC BY-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/)

PUYAL, V., 2019, Territoires intelligents : un modèle si smart ? in *La Tour d'Aigues*, Didier Desponds et Ingrid Nappi-Choulet (dir.), Éditions de l'Aube, 2018. *Flux*, 118, 78-79. <https://doi.org/10.3917/flux1.118.0078>

REHABILITATION ET REVITALISATION URBAINE A ORAN, Colloque international, Oran, Algérie, du 19 au 21 octobre 2008. https://openarchive.icomos.org/id/eprint/1401/79/Actes_Or%C3%A0-Final.pdf

REMAOUN, H., 2005, Les enquêtes sur la société et recherches empiriques à des fins de gouvernance en Algérie : éléments pour un état des lieux, *Insaniyat* n°27 | *La socio-anthropologie en devenir*, pp. 55-76.

ROJAS, E., 2017, Le patrimoine urbain au service du développement durable, Programme de conservation historique, École supérieure de design, Université de Pennsylvanie (États-Unis d'Amérique), in *Culture: futur urbain, rapport mondial sur la culture pour le développement urbain durable*, p. 193-199.

RONCAYOLO, M., 2001, La modernité ? Approche des conceptions de la ville et de Paris capitale avant Baudelaire, in *La modernité avant Haussmann, Formes de l'espace urbain à Paris (1801-1853)*, Bowie, Karen (sous-direction), Paris, Éditions Recherches, p.7.

SAFAR ZITOUN, M., 2020, Les expériences participatives en Algérie : un révélateur des attentes citoyennes ? *Insaniyat* n° 90, *Participation citoyenne aux projets de développement*, pp. 29-46.

SAVI, I., 2022, Questionner la place de la participation citoyenne dans les projets programmatiques d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : le cas d'AREP, Conseil & Programmation, Sciences de l'Homme et Société, 87 pages, <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04072770>

SIDI BOUMEDINE, R., SIGNOLES, P., 2017, *Les villes nouvelles en Algérie : une question apparemment réglée, mais une réalité complexe*, Les Cahiers d'EMAM [Online], n°29 | 2017, Online depuis 13 Décembre 2016, connexion en 18 Octobre 2023. URL: <http://journals.openedition.org/emam/1323>; DOI: <https://doi.org/10.4000/emam.1323>

SINTOMER, Y., Herzberg, C., RÖCKE, A., BARGSTED, M., 2012, Participatory Budgeting in *Europe: Potentials and Challenges*, *International Journal of Urban and Regional Research* 36 (2): pp 355-376.

SOLINÍS, G., 2004, Introduction, Programme MOST-UNESCO, in Documents de travail MOST, n° 69, pp. 7-9.

SOUAMI, T. 2004, Connaître les professionnels de l'urbanisme du Sud, pour mieux coopérer et agir, in *Gouverner les villes du sud, défis pour la recherche et pour l'action*, Actes du colloque international du Programme de Recherche Urbaine pour le Développement, sous le haut patronage du ministre des Affaires étrangères, 5-7 mai 2004, Paris, Unesco. pp.52-54.

STEBE, J.-M., CARRIOU, C., 2015. La recherche-action en urbanisme : une pratique en quête de reconnaissance, *Métropoles* 17 (1), pp.1-20.

UNESCO., 2004, Quels plans pour la ville? Gouvernance, gestion et politique urbaines, Documents de travail MOST, Code SHS.2004/WS/11, 47 p., <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000134496>

ZETLAOUI-LEGER, J., MEUNIER, F., HAJJAT, S., 2016, La participation citoyenne, *Cahiers méthodologiques de l'AEU2 - Réussir la planification et l'aménagement durables*, Angers, ADEME, 181 p.

WHITR-AP, 2016, Rapport sur la zone d'étude 6, Revue du patrimoine mondial, 81, p. 26-31.